



DEPARTEMENT DE L'ORNE
COMMUNAUTE URBAINE D'ALENCON
18, rue des Alpes Mancelles
MAIRIE
61420
laferrierebochard@wanadoo.fr

Conseil Municipal du 16 juin 2020

Nombre de Conseillers
En exercice : **15**
Présents : 15
Votants : 15

L'an deux mil vingt, le seize juin, dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de la FERRIERE-BOCHARD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Patrick JOUBERT, Maire.

Date de convocation : 9 juin 2020

PRÉSENTS : Patrick JOUBERT, Gilles DE PORET, Christelle SQUIVAY, Laurent LESIMPLE, Christophe POIRIER, Bruno DAVOUST, Pierre-Yves DEVILLERS, Coralie DUCHE, Nicole FERTRAY, Nathalie HALLIER, Jérôme MARION, Thierry MARQUET, François-Xavier MILLE, Joëlle PAUL, Anne-Marie SAPIN.

ABSENT : néant

Secrétaire de séance : Gilles DE PORET

Commissions communales

Finances : Christelle SQUIVAY, Nicole FERTRAY, Pierre-Yves DEVILLERS, Gilles DE PORET, Laurent LESIMPLE, Christophe POIRIER.

Urbanisme/Environnement : Gilles DE PORET, Joëlle PAUL, Anne-Marie SAPIN, Jérôme MARION, Nathalie HALLIER, Thierry MARQUET.

Voirie/Cimetière : Christophe POIRIER, Thierry MARQUET, Bruno DAVOUST, Joëlle PAUL, Nicole FERTRAY, Anne-Marie SAPIN,

Bâtiments/Logement : Laurent LESIMPLE, François-Xavier MILLE, Jérôme MARION, Coralie DUCHE, Bruno DAVOUST, Nathalie HALLIER.

Communication/Culture/Animation : Pierre-Yves DEVILLERS, Nathalie HALLIER, Coralie DUCHE, Christelle SQUIVAY, Nicole FERTRAY, Patrick JOUBERT.

Commission d'Appel d'Offres

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, désigne comme suit les membres de la commission d'Appel d'Offres :

Délégués

Patrick JOUBERT

Christelle SQUIVAY

Coralie DUCHE

Pierre-Yves DEVILLERS

Suppléants

Gilles DE PORET

Laurent LESIMPLE

Christophe POIRIER

Bruno DAVOUST

Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un correspondant défense.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** de nommer Monsieur Laurent LESIMPLE,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Désignation d'un correspondant sécurité routière

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner un correspondant sécurité routière.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** de nommer Monsieur Christophe POIRIER,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Achat de matériel

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il y a nécessité de remplacer la débroussailleuse et de prendre une décision modificative pour le financement.

Après études de plusieurs devis, le conseil à l'unanimité :

- **Décide** de l'acquisition d'une débroussailleuse électrique d'un montant de 1330.00€ TTC,
- **Accepte** la décision modificative suivante :

Compte 615231	- 1330 €
Compte 023	+1330 €
Compte 021	+1330 €
Compte 21578	+1330 €
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier

Travaux d'aménagement logement mairie

Monsieur le Maire, personnellement intéressé, quitte la salle.

Monsieur LESIMPLE présente la demande de Monsieur JOUBERT, locataire du logement situé au-dessus de la mairie, qui demande l'autorisation au conseil pour réaliser des travaux d'embellissement. Ces travaux seront totalement financés par le locataire.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Accepte** la demande de Monsieur JOUBERT sous réserve d'avoir un droit de regard sur la nature des travaux à réaliser,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier

Création et suppression de poste

Monsieur Le Maire informe le conseil syndical du prochain départ de la secrétaire. Actuellement rémunérée sur la base de 32 heures hebdomadaires, il est proposé de réduire ce temps de travail à 30 heures.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité décide :

- De supprimer le poste de Rédacteur Principal 1^{ère} classe à raison de 32 h00 à compter du 1^{er} juillet 2020
- De créer le poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe à raison de 30 h00 à compter du 1^{er} juillet 2020
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier

Prime exceptionnelle COVID 19

Le Conseil Municipal, sur rapport de Monsieur le Maire,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment ses articles 87,88, 111 et 136,
Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,
Vu le décret n°2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,
Considérant que, conformément au décret susvisé, une prime exceptionnelle peut être mise en place dans la fonction publique territoriale en faveur des agents pour lesquels l'exercice des fonctions a, en raison des sujétions exceptionnelles auxquelles ils ont été soumis pour assurer la continuité du fonctionnement des services, conduit à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail ou assimilé,
Considérant que la présente délibération a pour objet mettre en place cette prime exceptionnelle et de définir les critères d'attribution au sein de la collectivité.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante décide :

Article 1 : d'instaurer une prime exceptionnelle en faveur des agents particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous.

Cette prime sera attribuée aux agents ayant été confrontés à un surcroît significatif de travail, en présentiel ou en télétravail, pendant l'état d'urgence sanitaire, soit du 24 mars au 10 juillet 2020 :

- | | |
|------------------------|-------|
| - Secrétaire de mairie | 300 € |
| - Employé communal | 300 € |

Elle sera versée en une fois, sur la paie du mois de juin 2020.

Elle est exonérée d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales.

Article 2 : D'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis ci-dessus.

Article 3 : De prévoir et d'inscrire au budget les crédits nécessaires au versement de ce régime indemnitaire.

Article 4 : Le Maire et le Comptable public sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au représentant de l'Etat dans le département pour contrôle de légalité.

Article 5 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Proposition de liste de renouvellement de la CCID

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Commission Communale des Impôts Directs doit être renouvelée après chaque élection municipale.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité,

- **Accepte** la liste proposée ci-dessous :

ANNEE 2020

Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs

DE PORET Gilles	Le Rebourcey
RICHARD Philippe	La Rousselière
GILMAS Anthony	Les Glavondes
RIBEAU Isabelle	14, route de la Poôtée
LEFRILEUX Daniel	La Chauvelièrre
VILLEROY Patrice	Les Gains
FOUREAU Frédéric	Les Bruyères
LENORMAND Alain	La Rousselière
FERTRAY Nicole	La Foucaudière
POIRIER Christophe	Le Fougeret
PAUL Joëlle	11, rue Pierre Petit
MARION Jérôme	1, rue de la Billardièrre
LEMERCIER Denis	La Cour
MONNIER Etienne	21, rue de la Billardièrre
MEUNIER Claude	Le Rebourcey
RIBOT Michel	La Pierroire
TOUCHET Claude	Les Vesserues
HARDOUIN Francis	7, impasse des Peupliers
REGNIER Bernard	La Rousselière
THOURY Jean	Le Bois de la Garenne
DUCHÉ Coralie	Saint Christophe

HALLIER Nathalie
MILLE François-Xavier
DAVOUST Bruno

Saint Christophe
Le Fougeret
1, impasse du Chêne

- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Modification RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle qu'en raison d'un mouvement de personnel, il est nécessaire de modifier la délibération n°2018-03 du 27 mars 2018 instaurant la mise en place du RIFSEEP. La modification porte sur les articles 9 et 10, les autres articles restent inchangés.

Article 9 : Cadres d'emplois concernés : L'IFSE et le CIA sont attribués aux agents des cadres d'emplois suivants :

Les cadres d'emplois concernés sont les suivants

Pour la filière administrative :

- Rédacteur
- Adjoint Administratif

Pour la filière technique :

- Adjoint technique

Article 10 : Versement : L'IFSE sera versée mensuellement.

Le CIA sera versé selon une périodicité annuelle **ou** deux fois par an au mois de juin et de décembre.

Les versements seront proratisés pour les agents à temps non complet ou autorisés à travailler à temps partiel

Cadre d'emplois	Groupe de fonction	Définition des fonctions de chaque groupe	IFSE Montant annuel maximum de la collectivité (non logés)	CIA Montant annuel maximum de la collectivité
Rédacteurs	G1	Secrétaire de Mairie	17 480€	2 380€
Adjoints Techniques	G1	Agent polyvalent	11 340€	1 260€
Adjoints Administratif	G1	Secrétaire de mairie	11 340€	1 260€

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Accepte** la modification telle que présentée,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier

Désignation d'un délégué pour la commission de contrôle de la liste électorale

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un délégué pour la commission de contrôle de la liste électorale.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

- **Décide** de nommer Monsieur François-Xavier MILLE,
- **Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents relatifs à ce dossier.

Travaux grenier de la mairie

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un problème de raccordement de la VMC ainsi que de la présence d'une importante population de chauve-souris.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire appel à un couvreur pour connaître les démarches à effectuer.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Les Conseillers Municipaux,